

Séance du mardi 03 Septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	15
Votants	15
Pouvoirs	4

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Arlette **Proietti**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant** et Alain **Reynier**.

Pouvoirs : Arlette **Proietti** ayant donné pouvoir à Jocelyne **Crozet**, Marc **Neyra** ayant donné pouvoir à René **Blanchet**, Eric **Bettant** ayant donné pouvoir à Daniel **Paccoud**, Alain **Reynier** ayant donné pouvoir à Céline **Marcuccilli**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 23 juillet 2019 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 23 juillet 2019.

Le Maire rend compte de la décision n° 08 prise le 08 août 2019 par délégation dans l'intervalle des Conseils municipaux concernant l'attribution des travaux de conservation-restauration des sculptures de Sainte Barbe et de Sainte Philomène.

Vu l'analyse comparative de ces offres, l'état très circonstancié et détaillé et l'approche qualitative proposée par Madame Irène Bordereau incluant en sus une offre gracieuse de traitement de désinsectisation de la statue de Saint Vincent située dans l'église Saint Barthélémy, il a été décidé d'attribuer les travaux de conservation-restauration des sculptures de Sainte Barbe et de Sainte Philomène à l'EURL Irène Bordereau 84 chemin du Grand Moulin 69380 CHÂTILLON dans les conditions suivantes :

- devis D 19 119 : conservation-restauration des sculptures de Sainte Barbe pour un montant de 2 725.00 € HT / 3 270.00 € TTC ;
- devis D 19 120 : conservation-restauration des sculptures de Sainte Philomène pour un montant de 3 660.00 € HT / 4 392.00 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

II – AFFAIRES FONCIERES

- ❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 5 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

III – ACTION MUNICIPALE

- ❖ **Restaurant scolaire : règlement financier (délibération n° 2019.044)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé sur le principe de reprise du service de restauration scolaire suite à la dissolution de l'association cantine (Conseil municipal du 25 juin) et sur un ensemble de règles générales d'organisation et de fonctionnement le 23 juillet dernier.

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement le 23 juillet sur la mise en place d'un système de facturation et de prélèvement automatique pour les factures du restaurant scolaire (délibération n° 2019.035). Dans ce cadre, le Maire expose qu'un règlement régissant les relations entre les redevables et la collectivité est nécessaire afin de fixer le cadre contractuel des modalités de paiement.

Il précise que les procédures visant à permettre le paiement par internet (TIPI) et la facturation ont été mises en place et sont opérationnelles. Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement financier et demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le règlement financier régissant le cadre contractuel des modalités de paiement des factures de restauration scolaire proposé en annexe ;
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Concernant les dispositions exigées par le comptable de la commune, le Maire fait part d'une nécessaire contractualisation commune / association portant sur la reprise de l'activité de l'association. L'objectif est de stipuler que la commune reprend l'activité de restauration scolaire à compter du 01/09/2019 ainsi que l'actif et le passif à la date de dissolution de l'association soit au 31/08/2019 :

- solde des comptes bancaires à l'arrêté des comptes de l'association ;
- mobiliers cédés à titre gracieux à la commune avec leur valeur d'acquisition.

Cet état, figurant dans l'annexe de la convention, devra être élaboré lorsque l'association n'aura plus de facture à payer ni de recette à encaisser. C'est pourquoi, cette convention et son annexe devront être soumises pour approbation lors d'un prochain Conseil municipal. Elles constitueront des pièces justificatives pour l'encaissement des soldes des comptes de l'association qui devront faire l'objet d'un virement en trésorerie ce qui se traduira au niveau comptable par l'émission d'un titre de recettes exceptionnelles (article 7788).

L'actif cédé à titre gratuit (mobilier) sera intégré dans l'inventaire de la mairie et dans Hélios (application de gestion comptable et budgétaire de la DGFIP) par opération non budgétaire au vu d'un certificat administratif signé du Maire, précisant :

- le numéro d'inventaire et le libellé du bien
- le compte budgétaire
- la durée d'amortissement éventuellement
- la valeur vénale du bien.

❖ **Restaurant scolaire : demande de subvention au programme « Lait et Fruits » à l'école porté par France Agrimer (délibération n° 2019.045)**

Monsieur le Maire informe que le programme « Lait et Fruits » à l'école, porté par France Agrimer, centré sur la distribution de fruits et légumes et de lait et produits laitiers pendant le déjeuner dans les restaurants scolaires évolue et se simplifie à compter de la rentrée 2019/2020.

Il expose la possibilité pour la commune de participer à ce programme et de mobiliser une aide qui peut être commune aux distributions de fruits, de légumes, de lait et de produits laitiers avec un montant minimum par demande de 400 € (au choix du demandeur : lait et produits laitiers OU fruits et légumes OU les deux / nombre de distributions par semaine choisi par le demandeur : 2 ou 4 distributions).

L'aide pour la distribution de produits est calculée par portion selon 4 forfaits pour les fruits et légumes et 5 forfaits pour le lait et les produits laitiers. Une contrepartie est demandée par la mise en place d'une seule mesure éducative obligatoire par année scolaire à confier à la responsable du restaurant scolaire.

Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter un agrément, de participer à ce programme et de solliciter les subventions afférentes. Il expose que le fournisseur sera appelé à produire des récapitulatifs à caractère de pièces justificatives ce qui pourra induire un coût forfaitaire supplémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise en place du programme « Lait et Fruits » au sein du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 et confie sa mise en oeuvre à la responsable du restaurant scolaire ;
- approuve la demande de subvention au titre du programme « Lait et Fruits » porté par France Agrimer ;
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Décision modificative n° 1 - Exercice 2019 (délibération n° 2019.046)**

Marie-France Pellegrin, Adjointe aux Finances, fait part d'ajustements budgétaires à opérer sur le budget primitif 2019.

Ceux-ci concernent majoritairement la municipalisation de la restauration scolaire pour la période de septembre à décembre 2019 qui génère de nouveaux besoins de trésorerie consécutifs à de nouvelles charges de personnel, de fourniture des repas, de divers petits matériels ainsi qu'à des recettes liées à l'encaissement des factures.

Cette décision modificative inclut également une majoration de charges de personnel correspondant à une absence de longue durée d'un agent ayant nécessité des remplacements par voie contractuelle et la restitution de trop perçu de taxe d'aménagement de 310,40 € versée par l'Etat sur un dossier d'urbanisme datant de 2014 qui fait l'objet d'une décision d'annulation.

Cet ajustement est proposé selon les modalités suivantes :

- les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées par un virement de crédits de section à section ;
- ce virement se traduit par une diminution de crédits de 18 300 € sur l'opération d'investissement n° 122 consacrée à la salle des fêtes et de ses abords votée à 50 000 € ;

Le virement de la section de fonctionnement s'élèvera à 815 503,19 € après l'approbation de cette décision.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire ;
- donne son accord pour passer les écritures telles que ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Alimentation	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	33 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	18 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	18 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 300.00 €	68 300.00 €	0.00 €	50 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	18 300.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	18 300.00 €	0.00 €
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	315.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	315.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-122 : Salle des Fêtes et abords	18 615.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 615.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	18 615.00 €	315.00 €	18 300.00 €	0.00 €
Total Général		31 700.00 €		31 700.00 €

IV – PERSONNEL

❖ Titularisation d'agent sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet au 01/09/2019 (délibération n° 2019.047)

Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose que la commune a recruté Madame Betty MAITRE le 1^{er} septembre 2018 en qualité d'adjoint technique territorial à temps non complet, stagiaire, affectée à l'école. Auparavant, Madame MAITRE a effectué ces mêmes missions en qualité d'agent contractuel depuis le 16 octobre 2014.

A l'issue de cette année de stage, Monsieur le Maire propose de procéder à la titularisation de Madame Betty MAITRE sur un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une quotité hebdomadaire de 22,2 h correspondant à une quotité hebdomadaire annualisée de 18,34 h à compter du 1^{er} septembre 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la titularisation de Madame Betty MAITRE sur un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, pour une quotité hebdomadaire de travail de 22,2 h correspondant à une quotité hebdomadaire annualisée de 18,34 h à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- modifie ainsi le tableau des emplois ;
- inscrit au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

V – TRAVAUX

❖ Point sur dossiers en cours :

➤ **Aménagement de la rue et de la place de la mairie** : Patrick Gaudillière et Agnès Fuxa exposent que les réserves et prestations non concluantes mentionnées lors des opérations préalables à la réception des ouvrages restent toujours à lever :

- Serrurerie : garde-corps + main courante : dépose, sablage et suivi des peintures
- Pose de l'abri poubelle

- Joints plantés : prévoir regarnissage en terre à fleur de la pierre + plantations
- Pose des corbeilles
- Pose des arceaux vélos
- Borne de distribution d'énergie à raccorder
- Changer la dalle cassée en aval de la mairie
- Signalétique à installer : conjugaison de divers aléas ayant abouti à un retard significatif
- Pose des clous podotactiles
- Enrobés carrefour amont + trottoir
- Fournir 6 clés pour les barrières pivotantes
- Recharger en terre le long du cadre métallique (coté monument aux morts)
- Prévoir de déplacer et remplacer les amélanchiers à l'automne (problème de fruits sur la pierre)

- Travaux :

- Réalisés : reprise des bétons marqués d'empreintes de pas en bas de la rue de la mairie (mi-août)
- Programmés : reprise des plantations avant le 15 novembre 2019 (densification et remplacement).
- A prévoir : changement de quelques pierres et signalisation d'angles de béton désactivé s'effritant et/ou cassés, travaux à prévoir sur la grille d'évacuation des eaux pluviales.

- Aléas : épisodes de tags de peinture bleue sur les plots en pierre, la chaussée, la façade de l'école maternelle, des panneaux de signalisation, des poubelles, un mur de propriété privée et les véhicules de l'ADMR : plaintes effectuées à la gendarmerie et nettoyage des tags par les employés municipaux.

Retours des habitants très contrastés traduisant une forte adhésion ou des regrets quant à la prédominance du caractère minéral. Ressenti de chaleur accrue en période de canicule.

➤ **Aménagement des locaux Placette des jardins** : intervention de plomberie et d'électricité avant les congés estivaux, reprise des travaux début septembre avec l'intervention du plaquiste. Le planning de livraison sera affiné avec le maître d'œuvre. Les occupants pressentis maintiennent leurs engagements précontractuels. L'une d'entre elle démarre son activité de sophrologue dès le 1^{er} octobre en salle des mariages avant la mise à disposition de son local.

➤ **Programme de travaux mairie** : réception des offres pour les lots menuiseries bois (3 offres), charpente couverture (2 offres) et chauffage gaz (3 offres). La commission bâtiments du 11 septembre étudiera ces offres et se positionnera suite à la restitution de l'analyse technique du maître d'œuvre.

➤ **Autres travaux** :

- Portes sectionnelles des garages sous école maternelle et porte entrée principale mairie accès PMR : Jocelyne Crozet souhaite savoir si des chiffrages sont parvenus en mairie. Aucun retour à ce jour, les entreprises seront relancées (entreprises COMECAL de Fareins et CETRAM de Anse). L'aménagement de portes sectionnelles s'avère techniquement compliqué en raison de la dimension et du poids des portes. Une solution alternative est à rechercher.
- Travaux de réhabilitation du lavoir du Chemin de St Martin : exécution très satisfaisante par l'entreprise Ratignier.
- Sacristie de l'église : prise de cotes des 2 fenêtres par l'entreprise Verchère.
- Divers travaux de réparation : commande confiée à l'entreprise Andrade Ruet, non réalisée (décision n° 2018.10 du 10/12/2018) : école primaire (réfection des tableaux sur baie existante et scellement des gonds), réparation de la croix de la Borne, cure (scellement des gonds).

➤ **Conception-réalisation du Skate-Park** : démarrage opérationnel de la phase conception. René Blanchet précise qu'une première réunion a eu lieu réunissant l'ensemble de l'équipe du projet et les jeunes ados associés précédemment à la réflexion. Leur approche concrète a enrichi la discussion technique animée par une équipe structurée et professionnelle. L'équipe s'attache à développer une intégration optimale du site avec les équipements proches (tennis et foot) en configurant le projet sur l'assise du terrain naturel afin obtenir une bonne qualité d'insertion des modules qui seront coulés sur place.

La proposition définitive du projet sera formalisée très rapidement. Néanmoins, le démarrage des travaux prévu à l'automne risque de déborder en début d'hiver, des conditions climatiques favorables sont espérées pour respecter le calendrier prévisionnel.

Jean-Claude Demay questionne sur la superficie de la dalle. Celle-ci est de l'ordre de 300 m².

VI – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

René Blanchet évoque la mise en vente du Château de Gyre et un futur projet d'investisseur rachetant l'ensemble du site pour aménager 5 logements en conservant la façade du château et 10 logements dans les dépendances (règlement de copropriété à prévoir). La problématique de stationnements peut constituer un possible point d'achoppement. Dans un souci qualitatif, les ABF seront consultés.

Projet Mercier immobilier : arrêt du chantier consécutif aux congés estivaux.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL❖ **Rapport sur les commissions communales**

▪ **Affaires scolaires** : En l'absence d'Arlette Proietti, Céline Marcuccilli évoque la rentrée scolaire avec l'accueil de la nouvelle directrice, Eliane CASTELLINO chargée de l'enseignement d'une classe de CM2. Effectifs et composition : 12 classes dont 6 doubles niveaux sous la responsabilité de 2 enseignants. Effectif de maternelle : 102 élèves / Effectif de primaire : 304 élèves. La fermeture à la circulation s'avère problématique en raison de la manutention de chaque barrière car des véhicules s'engouffrent entre 2 sections et les riverains sont impactés. Le policier municipal recherchera des alternatives.

Classe	Enseignantes	Effectifs	
PS/MS	Mme Delas/ Mme Midon	12 +14 = 26	
PS/MS	Mme Boero/ Mme Midon	11 + 14 = 25	
PS/GS	Mme Babus	9 + 17 = 26	
GS	Mme Solerti	25	
CP	Mme Andriot	24	
CP/CE1	Mme Chalvidan / Mme Chupin	11 + 12 = 23	
CE1	Mme Bouvier	24	
CE1/CE2	Mme Boulicault / Mme Gillet	12 + 12 = 24	
CE2	Mme Degarne / Mme Midon	25	
CM1	Mme Morateur	28	
CM1/CM2	Mme Dolard	18 + 8 = 26	
CM2	Mme Castellino / Mme Chabance	28	
			2018
	Total maternelle	102	102
	Total élémentaire	202	210
	Effectif général	304	312

▪ **Grêle du 18 août** : l'épisode exceptionnel de grêle a lourdement impacté les viticulteurs. Des dégâts ont été constatés sur des verrières, vérandas, serres, velux. Le fleurissement a été anéanti. Le Maire rappelle que la grêle est un aléa climatique assurable et ne relève donc pas des catastrophes naturelles.

❖ **Activités des structures Intercommunales**

▪ **Communauté de Communes** : Daniel Paccoud fait un point sur le Conseil communautaire du 24 juillet et sur la réunion de bureau du 31 juillet :

- SYTRAL : l'organisation territoriale de la mobilité impacte le versement « mobilité » qui a vocation à remplacer l'actuel versement transport. Les EPCI environnants : Métropole, Région, CAVBS, COR et autres, seront associés et concertés. La Métropole reste chef de file. L'application de cette disposition fait peser un risque de taxation sur les entreprises.
- Tourisme : convention avec l'office de tourisme. Renouvellement des panneaux du patrimoine.
- Marchés de déchetterie : conclusion d'avenant de 3 ans avec l'entreprise Suez.
- Collecte des ordures ménagères : passation d'un appel d'offre désignant l'entreprise Eco.déchets attributrice du marché (probables ajustements de tournées et nécessité d'harmoniser les tournées des secteurs Est et Ouest par voie d'avenants).
- Déchetterie de Theizé : recrutement en cours.
- Soucis dans le recouvrement de la redevance spéciale obligatoire.
- Fibre : le réseau est entièrement déployé sur la commune. A compter de mi-août pour le sud de la commune et du 15 septembre pour le secteur nord, les fournisseurs d'accès Internet (FAI) se positionneront pour proposer des offres « Fibre ». Pour information, SFR teste 80 % des prises (par sondage).
- Lors du prochain Conseil communautaire : état des lieux des actions conduites durant les 5 années écoulées et projection à 10 ans avec l'ensemble des projets identifiés dont le débat à enjeux sur l'engagement financier sur le dossier de Pierres Folles.
- Diagnostic de la voirie communautaire : attribution de marché au bureau d'études Next Road spécialisé en expertise routière.
- Ouvrages d'art : sensibilisation en direction des communes et des communautés de communes sur leurs ouvrages : murs de soutènements, ponts... : l'ampleur des travaux génère des incertitudes sur les budgets à venir.
- Transport : la mise en place des panneaux de systèmes d'autostop est prévue prochainement mais la prise en charge financière des panneaux photovoltaïques devra être assumée par l'intercommunalité contrairement aux annonces de la SNCF.
- Agriculture : le système d'information géographique se déploie progressivement afin de recenser les friches des communes.
- Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) : réunion de commission restreinte pour arbitrage, réservée aux élus, le 11 septembre prochain.
- Garanties d'emprunts : en contrepartie de son engagement, la communauté de communes est réservataire de logements destinés aux habitants de l'intercommunalité.

- Association TANDEM (lieu unique d'accès aux droits, d'accompagnement des victimes d'infractions pénales et d'aide aux femmes victimes de violences géré conjointement par les associations CIDFF Rhône et le MAS) demande le soutien financier des communes. Le CCAS a contribué financièrement à ce service de proximité auprès des publics les plus en difficultés.
- Viadorée : démêlés juridiques suivis d'un contentieux sur un permis de construire de surface commerciale. Dépôt d'un permis de construire sur le lot E1 pour la construction en indivision d'entrepôts et de bureaux de 900 m² (3 lots). Une seule petite partie restera disponible à la vente, montée Bel Air en face du transformateur. Pas de suite donnée à ce jour au projet de cession sur la parcelle AK 20 située en zone UI avec une problématique de sortie à traiter car aucun accès sur la RD 306 n'est possible. Signalement de nuisances sonores récurrentes diurnes et nocturnes consécutive au dégazage d'une cuve à azote sur le site de Forminox.

▪ **Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Galoche (SIGAL)** : programmation de travaux sur le secteur de Bel Air et de reprise de réseau suite à un affaissement de chaussée au niveau du 88 rue de l'Eglise. Reprise d'un petit tronçon du réseau avenue des Malouines à Pommiers. Secteur de St Pré / le Déo : extension d'antenne pour récupérer un ensemble de bâtiments actuellement non raccordés.

▪ **Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)** : travaux de création de branchement/déplacement d'abonnement Chemin du Lunay.

❖ **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public du service de l'assainissement collectif et non collectif 2018 du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont de Sollières - SMAPS - (délibération n° 2019.049)**

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick Gaudillière, délégué de la commune auprès du Syndicat d'assainissement du Pont de Sollières, qui en présente les rapports annuels 2018.

Pour mémoire, seul le hameau de la Grange Huguet est inclus dans le périmètre intercommunal et représente 18 abonnés.

Il précise que le service d'assainissement collectif est exploité par l'entreprise CHOLTON en délégation de service public (affermage) depuis le 1^{er} septembre 2009, ce contrat s'étant achevé le 31 août 2019.

A l'issue de la procédure de renouvellement du contrat de délégation du service assainissement, le comité syndical a décidé le 24 juin dernier de retenir la société CHOLTON pour assurer la gestion du service assainissement du SMAPS, sous la forme d'une délégation de service public pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2019,

Patrick Gaudillière retrace les grandes données des rapports :

- 2 603 abonnés
- Volume total facturé : 236 483 m³ (variation annuelle : + 3.9 %)
- Longueur totale de linéaire de réseau : 107,239 km – Pommiers représentant 0.851 km
- 14 déversoirs d'orage, 2 stations d'épuration, 2 postes de relevage, 1 bassin d'orage, 2797 regards de visite, 298 grilles et avaloirs
- Prix d'une facture de 120 m³ : 334,40 €
- Encours de la dette en fin d'exercice 2018 : 824 405,84 €

Le Service d'assainissement non collectif est exploité par un contrat de prestation de service attribué à SUEZ (contrat de durée 5 ans s'achevant le 1^{er} avril 2020) lequel gère 259 installations d'assainissement non collectif. Pommiers n'est pas concerné par l'assainissement non collectif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne acte de la communication de ces rapports ;
- précise que ces rapports sont à la disposition du public.

❖ **Rapport du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – exercice 2018 (délibération n° 2019.048)**

M. Daniel Paccoud présente le rapport de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'exercice 2018 et précise que ce dernier a été transmis à tous les conseillers municipaux du périmètre intercommunal.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du rapport validé le 24 juillet 2019 en Conseil communautaire.

Après quelques échanges, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du rapport du Président de la CCBPD pour l'exercice 2018, établi par la CC Beaujolais Pierres Dorées ;
- précise que ce rapport est à la disposition du public.

TOUR DE TABLE

• Jean-Michel Coquard expose les gros dégâts provoquant une perte de 20 à 80 % sur les récoltes. L'impact du gel de printemps a été relativement limité mais la grêle et ses conséquences aboutissent à de très petites récoltes. Un tiers des viticulteurs ne sont pas assurés ce qui soulève l'éventualité de mettre en place des réserves mais cette disposition semble difficile à décliner dans le Beaujolais (marchés très segmentés). Une discussion s'engage sur les dispositifs de protection contre les orages (fusées/ filets) mais compte tenu de la violence exceptionnelle de ceux du 18 août, ceux-ci n'auraient pas été efficaces.

• Jean-Claude Demay rappelle l'organisation du forum des associations ce 7 septembre avec la remise de l'ouvrage « J'aimerais tant » de Clarisse Morizot dans le cadre de l'opération Bébé Lecteur initiée par le Département.

Jean-Claude Demay s'interroge sur la nécessité d'installer des drapeaux et des paroles de la Marseillaise dans les classes. Le Maire expose que seuls des dessins d'enfants représentant le drapeau français et les paroles de cet hymne sont suffisantes (réponse ministérielle). Des panneaux comportant la devise républicaine sont à fixer sur les façades des écoles par l'agent chargé de l'entretien des bâtiments.

- Nathalie Dulac fait part de son interrogation sur la reconnaissance de l'épisode de grêle en catastrophe naturelle (cf. page 5).

Le Maire rappelle que le classement en catastrophe naturelle n'est pas une solution universelle et qu'il a par ailleurs une incidence sur la remontée des primes d'assurance sur la zone concernée.

- Jocelyne Crozet relaye une plainte des riverains de la route de la crête de Chalier avec le passage d'une noria de camions déchargeant de la terre sur Liergues. Cette situation insupportable et dangereuse a même conduit une riveraine à quitter temporairement son domicile et à suspendre les vendanges en raison de la poussière. Le Maire rappelle que les parades réglementaires sont difficiles même à l'échelle du groupe de travail constitué des acteurs institutionnels compétents.

Jocelyne Crozet fait part de son étonnement quant à la présence de panneaux de signalisation jaune pour indiquer les priorités à droite en sus des panneaux marqués d'une croix de st André. Cette information à caractère purement indicatif a pour vocation de renforcer l'attention des usagers de la route, et répond à une demande formulée à plusieurs reprises au sein de cette assemblée.

Jocelyne Crozet évoque la réfection de la chaussée route de st Fonds : le SIGAL prévoit des travaux à l'automne.

- Céline Marcuccilli rappelle la visite des salons de l'Hôtel du Département le samedi 14 septembre avec 11 jeunes élus covoiturés par les élus adultes.

Elle évoque également un dépôt de projet commun avec Toirano qui a formalisé une demande de subvention auprès de l'Union européenne pour soutenir un projet d'ateliers communs dans le cadre de notre jumelage sur des thèmes transversaux : valeur des langues, l'Europe, les discriminations... Marie-France Pellegrin a enregistré la participation de Pommiers à ce programme.

Celui-ci se concrétisera par le déplacement d'un groupe de 50 à 70 personnes (enfants et adultes) à Toirano lors du week-end de l'Ascension 2020.

- Marie-France Pellegrin rappelle l'organisation du 1^{er} octobre au 16 novembre de la déclinaison 2019 de « Pommiers en 4 G » sur le thème : « Pommiers, village d'images » organisé autour d'ateliers ludiques et de formations à la photo numérique les 5 et 6 octobre de 10 h à 18h. Un studio photo à la salle des fêtes sera organisé pour les prises de vue et les portraits des habitants, les :

- mardi 1^{er} et mercredi 2 octobre, de 18h à 22h
- samedi 5 octobre, de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mardi 8 et mercredi 9 octobre, de 18h à 22h
- mardi 15 octobre, de 18h à 22h

Ces prises de vue permettront d'élaborer une œuvre collective dont la restitution à la population sera présentée lors d'un événement organisé samedi 16 novembre en fin de matinée. Un dépliant sera diffusé lors de la distribution du prochain Pommiers Infos prévue mi-septembre.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Retour sur les manifestations estivales :

- Réussite et affluence lors du spectacle « Cirque Démocratique de la Belgique » présenté le 25 juillet dans le cadre du Festival en Beaujolais Continents et Cultures.
- Forte participation des exposants et du public lors du marché nocturne du 23 août.
- Visite du jury chargé du concours « Embellir le Beaujolais des Pierres Dorées » organisé par l'Office de Tourisme du Beaujolais des Pierres Dorées : remise des prix et la fiche des appréciations du Jury le 6 octobre prochain.

Rappel de dates :

En l'absence de Marc Neyra et au nom de René Blanchet, Marie-France Pellegrin et Jean-Michel Roussel, plusieurs points sont relayés :

- Forum des associations : présence d'ABC 21.
- 1^{er} repair café « Ne jetons plus, apprenons à réparer » samedi 14 septembre à la maison des associations de 9 h à 12 h. Les autres séances sont prévues les 12 octobre et 9 novembre.
- Formalisation du projet de développement durable suite à la rencontre du 2 juillet : réunion le 17 septembre à 19h à la maison des associations.
- Groupe de travail dédié aux centrales villageoises : prochaine réunion le 5 septembre à Pommiers.

Fin de conseil à 23h15. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 08 octobre 2019 à 20 h 30, salle du conseil.